
MSSA-TRAVAIL DE MATURITE SPECIALISEE (TMsp)

Descriptif

La Maturité spécialisée Santé (MSSA) est composée de cours dans une Haute École de Santé et de stages dont un stage spécifique au domaine de la santé d'une durée de 8 semaines. Le TMsp est un travail individuel basé sur une activité en lien avec ce stage de 8 semaines en institution socio-sanitaire. Il est constitué d'un document écrit et fait l'objet d'une défense orale.

Objectifs et contenus du TMsp

Axé essentiellement sur l'expérience acquise au cours de ce stage, le TMsp a pour objectif de montrer les aptitudes du candidat à :

- Chercher, exploiter et structurer l'information sur l'institution dans laquelle il effectue son stage
- Transmettre son expérience, sa perception personnelle, ses découvertes dans le cadre de la confrontation avec le milieu professionnel
- Analyser et évaluer des situations professionnelles
- Porter un regard critique sur ses propres connaissances

Pour effectuer ce travail, l'élève est suivi par deux accompagnants :

- Un **répondant métier** sur le lieu de stage. Il s'agit soit d'un praticien formateur soit d'un professionnel attaché à l'institution dans laquelle l'élève accomplit son stage. Il conseille le candidat durant la phase de définition du sujet et répond aux questions d'ordre technique mais n'intervient pas dans une prise en charge plus avancée du travail de rédaction.
- Un **répondant TMsp** au gymnase. Il s'agit du référent principal qui suivra l'élève durant les différentes phases de l'élaboration du dossier écrit : validation du thème et élaboration de la problématique, rédaction, mise en forme et présentation finale du travail. Il a pour tâche de guider l'élève dans la meilleure façon d'exploiter ses expériences sur le terrain, de le conseiller dans la méthodologie à adopter et de stimuler ses réflexions.

La problématique du TMsp est liée au stage. Elle est dès lors définie surtout avec le répondant métier mais le répondant TMsp est aussi consulté. Elle est en principe liée à une réflexion et à une analyse de cas pratiques auxquels l'élève a été confronté durant le stage.

Le dossier écrit compte environ vingt pages et doit répondre à la problématique posée. L'élève doit rendre :

- - un exemplaire imprimé et numérique (format PDF) de son TMsp au répondant TMsp (le répondant transmet la copie PDF à la doyenne responsable (Denise Zaru)).
- un exemplaire imprimé au répondant métier.

La défense orale a lieu à une date définie d'entente avec le répondant TMsp, le répondant métier et l'élève en principe entre la mi-mai et le 10 juin et se déroule au gymnase.

Evaluation

La note du TMsp est déterminée comme suit :

$$\text{Note TMsp} = \frac{3 \times \text{note du dossier écrit} + \text{note de la défense orale}}{4}$$

Pour que le TMsp soit validé, l'élève doit avoir obtenu la note minimale de 4. En cas de note insuffisante (en-dessous de 4), le TMsp doit être réalisé à nouveau l'année scolaire suivante – il s'agit donc d'un redoublement.

Calendrier indicatif

Septembre 2023	Communication du nom de leur répondant TMsp aux élèves inscrits en MSSA
Novembre-décembre 2023 (avant le 4 décembre)	Prise de contact entre l'élève et le répondant TMsp
Janvier-Février 2024	Stage en institution Dès la fin de la première semaine de stage : communication au répondant TMsp de l'adresse électronique du répondant métier. Janvier 2024 : Définition du sujet et élaboration de la problématique ; rencontre tripartite entre l'élève, le répondant TMsp et le répondant métier Février : rédaction de la première version du TMsp
mi-mars 2024 Avant le 31 mars 2024	Reddition de la première version du TMsp Retour critique du répondant TMsp
29 avril 2024	Reddition de la version définitive du TMsp au répondant TMsp et au répondant métier
Mi-mai – 10 juin	Défense orale du TMsp en présence du répondant TMsp et du répondant métier
10 juin	Remise au secrétariat de l'évaluation finale du TMsp